



Commune
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire
COMMUNE DE LHERM

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Feuillet n°

Arrêté du
08/07/2023

**ARRÊTÉ PORTANT
règlementant de circulation pour concert de la MJC**

Acte n° 2023-6.1/112

Le Maire de la Commune de LHERM (Haute-Garonne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation de la manifestation Cirqu'à Lherm par la MJC le samedi 16 septembre 2023,

Pour ces motifs,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : le stationnement sera interdit entre l'église et la halle à partir du vendredi 15 septembre 2023 à 17h00 jusqu'au samedi 16 septembre 2023 à 22h00.

ARTICLE 2 : la circulation sera interdite entre la halle et l'église le samedi 16 septembre 2023 de 14h00 à 22h00.

ARTICLE 3 : la signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 5 : le Commandant de Gendarmerie de Muret, le Maire de Lherm, le Président de la MJC sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Maire, Frédéric PASIAN